

ENTRAÎNEMENT – PREMIÈRE

CHAPITRE 7 : LA LAÏCITÉ

EXERCICE 1

Vrai ou faux ? Justifiez votre réponse si l'affirmation proposée est fausse.

1. Je peux installer des objets religieux sur mon lieu de travail, que je sois étudiant dans un lycée public, fonctionnaire ou salarié dans une entreprise privée.
2. La France est un État laïque depuis 1905, mais l'école publique applique ce principe depuis 1881-1882.
3. Dans un lycée d'enseignement public, je peux exprimer mes convictions religieuses.
4. La laïcité me permet de n'avoir aucune croyance et de ne pratiquer aucune religion.

EXERCICE 2

Complétez le texte ci-dessous avec les termes appropriés (liberté de culte, charte de laïcité, égalité, principe, liberté de conscience, fraternité, séparation des Églises et de l'État).

La laïcité est un républicain adopté par l'État français lors de la loi de 1905 de Elle garantit les libertés d'opinion (.....) et d'expression (.....) en matière de religion. Elle encourage la tolérance, l'acceptation de la différence et le dialogue des cultures au nom des valeurs républicaines de l'..... et de la La est un document de 2013 qui en rappelle les grands principes, et qui est affiché dans tous les établissements scolaires publics.

EXERCICE 1

1. Faux. Je peux en effet installer des objets religieux si je suis salarié dans une entreprise privée et que cela ne gêne pas le fonctionnement de l'entreprise. En revanche, dans l'enseignement public ou dans la fonction publique, je suis tenu à une obligation de neutralité ; ces objets ne sont alors tolérés que s'ils ne sont pas ostentatoires (loi de 2004) et s'ils ne créent aucun désordre.
2. Vrai. La loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 fait de la France un État laïc, et les lois Jules Ferry de 1881-1882 fondent l'école publique gratuite, obligatoire et laïque.
3. Vrai, dans les limites de la liberté d'expression. Je peux exprimer mes opinions, dans le respect et la tolérance des autres opinions religieuses, et sans chercher à les imposer.
4. Vrai.

EXERCICE 2

La laïcité est un principe républicain adopté par l'État français lors de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Elle garantit les libertés d'opinion (liberté de conscience) et d'expression (liberté de culte) en matière de religion. Elle encourage la tolérance, l'acceptation de la différence et le dialogue des cultures au nom des valeurs républicaines de l'égalité et de la fraternité. La charte de la laïcité est un document de 2013 qui en rappelle les grands principes, et qui est affiché dans tous les établissements scolaires publics.